PSYCHOTHÉRAPIE ET HYPNOSE AVEC DES VICTIMES DE LA TORTURE ENTENTE ET RÉSILIENCE

La Suisse, terre d'accueil, reçoit des immigrés victimes de torture pour qui l'hypnose constitue une approche de réparation de l'Humanité de ces populations blessées. Cet article est pour nous l'occasion de partager quelques observations et réflexions quant aux possibilités qu'offre l'hypnose dans le contexte particulier d'une prise en charge en groupe de personnes ayant été victimes de torture.

Ces personnes souffrent toutes de séquelles graves de traumatismes (insomnies, hypervigilance, reviviscences, nervosité, changements de caractère) qui sont la conséquence des sévices systématiques qu'ils ont subis en détention, souvent sur une durée importante allant de quelques mois à plusieurs années.

L'hypnose fait partie des traitements particulièrement adaptés pour des personnes ayant subi des traumatismes en raison de la dissociation (Spiegel et Cardena, 1990), mécanisme d'autoprotection face à l'expérience traumatique et clef thérapeutique dans le travail avec l'hypnose (Villien, 2007). Elle est usuellement utilisée pour retravailler l'événement traumatique sous transe. Dans notre contexte, nous avons utilisé l'hypnose comme une possible expérience correctrice du rapport à soi, à l'autre et à son environnement. Il s'agit par ce biais de pouvoir revenir à soi dans un vécu positif, de retrouver quelques sensations corporelles agréables et de reconstruire un sentiment de sécurité (Levine, 2004). Nous ferons d'abord un bref historique, comprenant le cadre général et le fonctionnement spécifique de ce groupe. Nous aborderons ensuite la problématique particulière de notre population et l'apport spécifique de l'hypnose dans ce cadre par le biais de quelques exemples. Nous conclurons en développant certaines observations et constatations sur un plan plus théorique.

HISTORIQUE ET CADRE GENERAL DU GROUPE

Ce groupe a été lancé en 1999 sur la base du constat que l'aide psychothérapique en individuel ne permettait pas à certains patients de sortir du retrait et de l'isolement social. La torture a entre autres pour effet de détruire durablement la confiance en l'autre, au point que la personne rescapée vit dans un sentiment de méfiance et de peur permanentes. Les sévices subis génèrent un sentiment de honte rendant tout partage avec d'autres impossible (Amati, 1989). On considère aujourd'hui que le recours à la torture vise davantage à briser l'appartenance à un groupe social (ethnique, politique ou religieux) qu'à faire parler (Sironi 2007).

De plus, étant donné les reviviscences qui surgissent lors de toute évocation du trauma, les victimes évitent de parler du passé pour se protéger.

Comprenant la torture comme un acte qui vise autant l'individu que la communauté à laquelle il appartient, et qui, de plus, est cautionné explicitement ou implicitement par la société d'origine, la prise en compte concrète de la dimension collective est pour nous une composante essentielle du traitement. La question de l'articulation entre la dimension individuelle et sociale dans ce type de prise en charge a été développée ailleurs (M. Hauswirth, N. Bennoun, I. Eiriz, à paraître).

L'objectif général du groupe est pour nous d'offrir un espace de partage dans lequel les participants peuvent expérimenter des liens de solidarité et de soutien réciproque entre pairs de manière à favoriser la reconstruction d'un réseau social et d'augmenter le bienêtre personnel.

Nous avons pu constater qu'après quelques mois de prise en charge, les participants s'engagent dans des cours de formation, des activités de bénévolat, ou trouvent du travail. Leur insertion dans la société d'accueil s'améliore.

Marulla Hauswirth, Nathalie Bennoun